

le problème atteint aujourd'hui des proportions aiguës. Ce qu'il a dit de l'inflation déjà sensible à cette époque, vaut doublement aujourd'hui. Il affirmait que le gouvernement d'alors était incapable d'enrayer l'inflation; chacun reconnaîtra cependant qu'il avait fait un valeureux effort, et s'il avait été reporté au pouvoir, les conditions seraient vraisemblablement différentes aujourd'hui.

Un éminent professeur d'économie de l'Université Queens, appelé à témoigner récemment devant un comité du Sénat, a déclaré que l'inflation n'a qu'un seul résultat: celui de "rouler l'épargnant". Autrement dit, voler ceux qui comptent sur des revenus ou des pensions fixes. Il y a trois ans, le danger d'inflation est apparu et sans tarder le gouvernement de l'époque a pris des dispositions pour l'enrayer. L'opposition a alors accusé le gouvernement d'adopter une politique de restriction du crédit et avec un succès remarquable, a fait croire à la population que c'était bien le cas et a remporté les élections suivantes.

Or, à cause d'un lourd déficit fédéral qui n'existait pas à l'époque, nous sommes en face aujourd'hui, outre l'inflation, d'un haut niveau de chômage. Je dis bien sérieusement qu'afin de protéger le revenu de nos retraités et la stabilité de notre dollar, le gouvernement devrait étudier la tendance inflationniste au Canada et prendre les moyens d'enrayer cette tendance qui commence maintenant à toucher les habitudes d'épargnes de nos gens.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rea):** A l'ordre. Je conçois que l'honorable député puisse faire allusion aux tendances inflationnistes et autres choses du genre, mais je ne pense pas qu'il puisse se permettre un discours sur les questions économiques en ce qui concerne le présent bill, et je suis sûr qu'il s'en abstiendra.

**L'hon. M. Chevrier:** Il s'agit de questions économiques en rapport avec le présent bill.

**M. Badanai:** Monsieur l'Orateur, je tenterai de m'abstenir de mentionner le mot auquel vous vous opposez. Cependant, je disais que la manière la plus satisfaisante de protéger la valeur des pensions de retraite est de prévenir l'inflation, ce que le gouvernement actuel a jusqu'à maintenant reproché à l'ancien gouvernement de n'avoir pas été capable de faire. Or le gouvernement actuel est incapable d'adopter ou peu disposé à adopter des mesures qui concourraient à la solution du problème. Les pensions de retraite devraient faire l'objet d'une révision constante. On devrait les porter à un niveau permettant aux retraités qui ont servi toute leur vie de se reposer de leur labeur dans une paix exempte de soucis.

[M. Badanai.]

Le rapport Clark qui a été déposé à la Chambre il y a quelques mois est une étude des régimes américain et canadien de pension de vieillesse. Il devrait être étudié plus sérieusement qu'il ne l'a été jusqu'ici. Le rapport propose notamment que les contributions à la Caisse de pension universelle de la vieillesse comprennent 2 p. 100 de l'impôt sur le revenu, 2 p. 100 de l'impôt sur les sociétés commerciales, 2 p. 100 des taxes de vente. Comme ces contributions ne formeraient pas tout à fait le total requis pour verser le montant actuel de \$55 par mois, une contribution plus élevée permettrait peut-être non seulement de répondre aux besoins mais aussi de mieux juguler l'inflation. La pension mensuelle a été portée de \$46 au montant actuel de \$55 par le présent gouvernement, mais cette augmentation a déjà été annulée par la hausse du prix des aliments et des denrées...

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre le député mais je lui ferai remarquer que le présent bill a pour objet de modifier la loi concernant la pension de retraite des membres de la Gendarmerie royale du Canada, non pour augmenter spécialement la pension mais pour en modifier la base. Je lui dirai qu'une discussion sur les récentes augmentations des pensions de vieillesse et sur l'étendue dans laquelle ces augmentations ont pu être neutralisées par l'inflation ne se rapporte pas au principe du bill.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rea):** En écoutant le député, j'espérais qu'il se contenterait de mentionner les pensions de vieillesse mais il a continué à s'étendre sur ce sujet et il voudra bien, j'en suis sûr, se limiter dans son discours au bill en discussion.

**M. Badanai:** Monsieur l'Orateur, il est réconfortant, je pense, que ce bill ait été soumis à la discussion et j'espère que le gouvernement, dans sa sagesse, pensera à la situation des retraités de la Gendarmerie royale du Canada qui touchent à l'heure actuelle une pension tout à fait insuffisante pour faire face aux conditions de l'heure.

Parlant sur la résolution présentée en cette Chambre par le révérend Dan McIvor, dont j'ai déjà fait mention, au mois de mars 1957, le leader actuel de la Chambre a fait la déclaration suivante qui se trouve à la page 1924 du Hansard. Ce n'est qu'une brève déclaration et je vais en donner lecture:

Je suis sûr que le ministre des Finances ne niera pas que les traitements des fonctionnaires publics étaient extrêmement bas jusqu'à ces temps derniers. J'ai ici l'exemple d'un receveur des douanes. Il a pris sa retraite en 1937. Son traitement était alors de \$2,600 par an. Celui qui occupe son poste aujourd'hui gagne \$5,000 par an. Or, l'homme qui a pris sa retraite en 1937 touche naturellement une